

+ CONFIDENTIAL

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Accord de confidentialité mutuel

Services de laboratoire clinique

PARTIE A – PARTIE DIVULGATRICE
ET DESTINATAIRE**+ NO. 01****Meridian Diagnostics Lab**75 Kneeland St, Boston, MA 02111,
United StatesPARTIE B – PARTIE DIVULGATRICE
ET DESTINATAIRE**+ NO. 02****Oakhill Family
Medicine Group**220 Winter Street, Waltham, MA 02451,
United States

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ NDA-2026- 0055	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR 2 mars 2026	ÉMIS LE 18 février 2026	DROIT APPLICABLE Le Commonwealth du Massachusetts, États-Unis
--	---	--	--

Meridian Diagnostics Laboratories, Inc.

Confidentiel — préparé pour Oakhill Family Medicine Group. Ne pas diffuser au-delà des parties nommées.

EN BREF

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ
+ **NDA-2026-0055**

POUR SIGNATURE

+ N° DE CONTRAT NDA-2026-0055	+ PARTIES Meridian Diagnostics Lab et Oakhill Family Medicine Group	+ DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR 2 mars 2026	+ DURÉE 12 mois
+ DROIT APPLICABLE Le Commonwealth du Massachusetts, États-Unis	+ STATUT Pour signature		

+ EN BREF

La structure de cet accord

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

+ 01

DURÉE

+ 02

2 mars 2026

La date à partir de laquelle la divulgation peut commencer

12 mois

La confidentialité survit à l'expiration

OBJET + 03 Services de laboratoire clinique Infrastructure d'analyses diagnostiques externalisées — réseau de coursiers, intégration LIS et portail de résultats — déployée dans douze cliniques en un trimestre.	DROIT APPLICABLE + 04 Le Commonwealth du Massachusetts, États-Unis Comté de Suffolk, Massachusetts
PARTIES + 05 Deux Meridian Diagnostics Lab et Oakhill Family Medicine Group	



+ 01

Objet et contexte

Les douze cliniques d'Oakhill Family Medicine Group orientent chacune leurs analyses diagnostiques complexes vers le laboratoire régional le plus proche, ce qui donne douze délais de traitement différents, douze formulaires de prescription différents et aucune vue unifiée des résultats d'un patient à l'échelle du réseau. Voici le plan pour regrouper les douze sites au sein d'un seul laboratoire de référence accrédité, doté d'un réseau de coursiers partagé et d'un portail de résultats destiné aux médecins.

+ CLINICAL NOTE

Préambule

Oakhill Family Medicine Group est passé de trois cliniques à douze par acquisitions successives, mais son flux de travail d'analyses diagnostiques n'a jamais suivi cette croissance. Les médecins commandent des bilans courants et complexes auprès du laboratoire historiquement utilisé par chaque site, les résultats arrivent par fax ou par connexion au portail selon le fournisseur, et il n'existe aucune vue consolidée de l'historique des analyses d'un patient sur l'ensemble des sites. Le personnel clinique consacre chaque semaine un temps considérable à relancer les résultats au lieu de soigner les patients.

Meridian Diagnostics Lab propose un déploiement par phases qui place les douze cliniques sur un laboratoire de référence accrédité unique, un réseau de coursiers unique et un portail de résultats unique destiné aux médecins. Nous prenons en charge l'interface LIS/DME, formons le personnel de prélèvement sur chaque site, et validons notre menu d'analyses selon les normes CLIA et CAP avant qu'un seul échantillon ne circule dans le nouveau réseau. Les sections suivantes présentent l'approche, le périmètre, le calendrier et l'investissement.

**PARTIE A – PARTIE DIVULGATRICE
ET DESTINATAIRE****+ PT- 01****Meridian Diagnostics Lab**

MERIDIAN DIAGNOSTICS
LABORATORIES, INC. · EIN
04-3382910

75 Kneeland St, Boston, MA 02111,
United States

results@meridiandiagnostics.com · +1
617 555 0198 · meridiandiagnostics.com

**PARTIE B – PARTIE DIVULGATRICE
ET DESTINATAIRE****+ PT- 02****Oakhill Family
Medicine Group**

OAKHILL FAMILY MEDICINE
GROUP, P.C.

220 Winter Street, Waltham, MA 02451,
United States

operations@oakhillfamilymedicine.com ·
+1 781 555 0212

+ ARTICLES

Conditions de l'accord

01

1. Définition des informations confidentielles

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans de produits, la tarification, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles comprennent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait que Meridian Diagnostics Lab et Oakhill Family Medicine Group sont en discussions concernant l'Objet.

02

2. Obligations de la partie destinataire

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

03

3. Exclusions

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04

4. Durée et survie

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

05

5. Restitution ou destruction des documents

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

06

6. Recours et mesures injonctives

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

DROIT APPLICABLE

Le Commonwealth du Massachusetts, États-Unis

JURIDICTION

Comté de Suffolk, Massachusetts

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.



SIG- 01

**POUR MERIDIAN
DIAGNOSTICS LAB**

Meridian Diagnostics Lab

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date



SIG- 02

**POUR OAKHILL FAMILY
MEDICINE GROUP**

Dr Priya Anand

DIRECTRICE MÉDICALE

Date

Meridian Diagnostics Lab — Service juridique

